



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

**N° Spécial**

**17 Août 2021**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP du 17 Août 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Décision</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>Page</b>
DDFIP N° 2021-039	17.08.2021	Abroge la décision 2021-031 du 09/06/2021 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.	3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Abroge la décision 2021-031 du 09/06/2021  
**DECISION DDFIP N°2021-039 DU 17 AOUT 2021 DE DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**L'Administratrice générale des finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,**

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

**Vu** le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

**Vu** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** l'arrêté d'affectation du 30 novembre 2020 de Mme Joëlle MASSONI administratrice générale des Finances publiques, à la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral PCI n°2021-001 du 4 janvier 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Joëlle MASSONI, administratrice générale des Finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Mme Joëlle MASSONI à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

**DECIDE :**

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation n° 2021-001 qui m'est conférée par arrêté du 4 janvier 2021 sera exercée par :

Mme Anne-Marie LAPEYRE, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;

Mme Sandrine PICARD, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe à la responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;

M. Frédéric DARRIOUMERLE, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;

Mme Céline DUPONT, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la division Budget Immobilier Logistique;

Madame Ludivine OUV RAT, inspectrice principale des Finances publiques, responsable du service « immobilier et logistique » à Nanterre ;

Mme Laura BOTTON, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable du service « immobilier et logistique » à Vanves.

M. Pascal TREVES, inspecteur des Finances publiques, responsable du service « budget ».

Délégation est donnée à Mme Sylvie LAAMARI, contrôlease des Finances publiques, à M. Roland GENTRIC, contrôleur des Finances publiques, à Mme Sandrine SANNIER, MM Christophe MORYN, Vincent VALOGNES et Gaël QUESTE, agents administratifs des Finances publiques, pour procéder, dans la limite de leurs attributions respectives, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS (habilitations à Chorus formulaire).

**Article 2** : Pour les imputations sur le titre 2, en cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté du préfet des Hauts de Seine n° 2021-001 du 4 janvier 2021, sera exercée par :

M. Damien BEAUJARD, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle et, à défaut, par M. Arnaud GOSSET, inspecteur principal des Finances publiques, et Mme Isabelle BONNET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjoints au responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle.

Délégation est donnée à M. Jean-Marc DEMEURS, contrôleur des Finances publiques et Mme Laurence MOUSSION, contrôlease des Finances publiques, pour procéder, dans la limite de leurs attributions respectives, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS.

Délégation est donnée à Mme Anne Sophie MAILLET, inspectrice des Finances publiques, M. Jean-Marc DEMEURS, Mme Bakoli RAZAFINDRAKOTO contrôleurs des Finances publiques, et à Mme Loetitia PAYET, MM. Florian SIVRET, Samuel DORE agents administratifs des Finances publiques, dans le cadre des remboursements de frais de déplacement dans l'application FDD.

**Article 3** : La présente décision est d'effet immédiat et sera publiée au Recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 17 août 2021

Signé

Joëlle MASSONI

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>